

# Constitution du dossier d'aménagements des épreuves d'examens

## Pour les élèves présentant un handicap *tel que défini par la loi du 11 février 2005.*

La circulaire n°2015-127 parue dans le BO n°31 du 27/08/15 fixe la date limite d'envoi de la demande d'aménagement à la date de clôture d'inscription à l'examen.

**Le dossier complet doit être adressé avant la date de clôture d'inscription à l'examen.  
Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra pas être instruit et vous sera renvoyé.**

### 1- CONSTITUTION DU DOSSIER :

- **Demande d'AMENAGEMENT DES EPREUVES D'EXAMENS et CONCOURS (document 1)**
- **Formulaire d'INFORMATIONS PEDAGOGIQUES signé et tamponné par le chef d'établissement, rempli par le professeur principal et /ou le(s) professeur(s) concerné(s) (document 2)**
- **COMPTES RENDUS MEDICAUX** récents précisant la nature et le retentissement du handicap sur la scolarité (éventuellement Annexe 2)
- **COMPTES RENDUS PARAMEDICAUX** pour les troubles des apprentissages  
Un **bilan orthophonique** avec une **évaluation** de la lecture et de l'orthographe à l'aide **d'outils étalonnés et normés**, datant de moins de deux ans pour un trouble du langage.  
**S'ils ont été pratiqués : Bilan psychomoteur, Ergo-thérapeutique, psychométrie, ou Orthoptique ...**
- Si l'élève concerné bénéficie d'un **PAI** (projet d'accueil individualisé), d'un **PAP** (plan d'accompagnement personnalisé) ou d'un **PPS** (projet personnalisé de scolarisation), joindre une photocopie de l'ensemble du document.
- **La photocopie des trois derniers bulletins scolaires.**
- **La photocopie d'un devoir** (de français, histoire-géographie ou philosophie) réalisé en situation de contrôle, corrigé par le professeur.
- **Une enveloppe timbrée** à vos noms et adresse.
- **Le relevé des notes du baccalauréat pour les élèves redoublant la terminale** (conservation de notes).
- **Cas particulier concernant l'EPS**  
Joindre impérativement à votre demande le certificat médical en vigueur sur l'Académie qui précise le ou les types d'inaptitude afin de définir la nature et les modalités de l'aménagement des épreuves.

### 2- TRANSMISSION / ENVOI DU DOSSIER : dossier **complet** à envoyer à l'adresse suivante :

**DSDEN 92 Service Médical en faveur des élèves  
Aménagements des examens  
167-177 avenue Joliot-Curie  
92013 NANTERRE cedex**

**Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas instruit et vous sera renvoyé**